

5B

# Plan Local d'Urbanisme de DOMLOUP

REVISION  
Plan général partie sud  
DOCUMENT GRAPHIQUE

Atelier du CANAL architectes urbanistes 16 rue du Bourg Nouveau CS 33105 35031 Rennes Cedex Tél : 02 99 22 78 00 Fax : 02 99 22 78 01		Arrêté le : 06 mars 2020 Approuvé le : 08 mars 2021
EMISSION ORIGINALE Date : Mai 2023	MODIFICATIONS Modification simplifiée n°1 : approuvée le 18 mars 2022 Mise en compatibilité n°1 : approuvée le 15 mai 2023	Date
Echelle : 1/5000°		

### Légende :

- Limites de secteur
- Espaces Boisés Classés
- Haies à préserver (cf. article 10 des dispositions générales du règlement littéral)
- Emplacements réservés
- Zones inondables (cf. article 6 des dispositions générales du règlement littéral)
- Report de l'inventaire des zones humides et des cours d'eau (cf. article 7 des dispositions générales du règlement littéral)
- Marges de recul le long des voies à grande circulation (cf. article 9 des dispositions générales du règlement littéral)
- Sites archéologiques (cf. article 11 des dispositions générales du règlement littéral)
- Délimitation de la polarité urbaine (application des prescriptions du SCOT)
- Axes structurants interdisant de nouvelles implantations commerciales (application des prescriptions du SCOT dans les OAP)
- Application de la servitude de mixité sociale au titre de l'article L. 151-15 du CU (cf. article 8 des dispositions générales du règlement littéral)
- Identification du bâti pouvant faire l'objet d'un changement de destination en zone A (cf. annexe)
- Secteur affecté par le bruit d'une infrastructure terrestre (cf. article 12 des dispositions générales du règlement)

**Zones urbaines d'habitat :**  
 Zone UC : centre bourg  
 Zone UE : tissu à dominante pavillonnaire en périphérie du centre bourg  
 Zone UZ : secteur urbain de la ZAC du Tertre

**Zones urbaines spécifiques :**  
 Zone UA : zone à vocation artisanale, industrielle et tertiaire  
 Zone UAc : zone à vocation artisanale, industrielle, tertiaire et commerciale

**Zones d'urbanisation futures :**  
 Zones 1AUa : zone d'urbanisation future à dominante d'activité  
 Zones 1AUh : zone d'urbanisation future à dominante d'habitat  
 Zone 1AUz : zone d'urbanisation future à dominante d'habitat liée à la ZAC du Tertre  
 Zones 2AU : réserve foncière en vue d'une urbanisation future  
 Zones 2AUz : réserve foncière en vue d'une urbanisation future liée à la ZAC du Tertre

**Zones agricoles et naturelles :**  
 Zones A : zone agricole permettant le développement de l'activité agricole mais aussi l'évolution du bâti existant  
 Zone N : zone naturelle de protection des paysages et des milieux naturels  
 Zone Npa : zone liée à la présence d'un paysage remarquable ou d'un milieu écologique reconnu  
 Zone Ne : zone destinée à l'accueil d'équipements sportifs

